

RÈGLEMENT DE L'ETIEN'NIGHT 2026



Date :
Samedi 24 octobre 2026

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à l'Etien'Night :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'évènement et en accepte l'intégralité des articles suivants,
- s'engage à participer dans un esprit de convivialité, de respect, et dans la coopération avec l'organisation de l'évènement.

Article 1 : Descriptif de la course

Les courses adultes :

L'Etien'Night est un Trail **nocturne** de courte distance d'environ **10 km et d'environ 316m** de dénivelé positif se déroulant majoritairement sur sentiers et chemins forestiers.

Le parcours s'adresse à des athlètes de tout niveau ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à la diversité de terrains liée aux sections plus sauvages et technique, des montées soutenues en pleine nature.

Le risque de débalisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course est composée de quelques traversées de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les mains courantes, etc... Il est recommandé aux participants de porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes.

Cette course est ouverte à partir de la catégorie Cadet (U18 soit les années 2010 et 2011)

Cette course n'est pas ouverte aux Joëlettes.

Article 2 : Une marche pédestre :

Une marche pédestre d'environ 10 km est également proposée sur le même tracé. Celle-ci prend son départ à 19H30 pour l'ensemble des marcheurs ; pas de départ échelonné. Les marcheurs seront tenus de prendre le départ à l'arrière du peloton de course.

Article 3 : Inscriptions

L'Etien'Night est ouverte aux coureurs selon les catégories d'âge indiquées en vert dans le tableau ci-dessous, sur présentation d'un PPS à jour ou d'une licence FFA

Sur ce parcours chronométré, il est interdit d'être accompagné, par un Pacers, un animal, un vélo, trottinette, une moto etc...

Course	Distance en km	D+ en mètres	KM effort	Cadets U18 2011-2010	Junior U20 2009-2008	Espoir U23 2007 à 2005	Sénior	Master
Etien'Night	10	316	13,16	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

L'attention des coureurs est attirée sur le fait qu'au-delà de l'obligation légale du point précédent, une visite médicale sérieuse permet de détecter d'éventuels problèmes de santé incompatibles avec une course en compétition, et ce, même si le coureur se sent en parfaite condition physique. A ce titre, un électrocardiogramme d'effort est fortement conseillé, d'autant plus si le coureur a 40 ans ou plus.

Le PPS/la licence FFA doit être impérativement inséré lors de votre inscription. A défaut, l'inscription ne pourra pas être finalisée en vue de sa validation.

La tarification :

Les inscriptions se font exclusivement en ligne au tarif unique de 12 euros

Les paiements se font en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Une confirmation est envoyée par mail après validation. La validité de l'inscription peut être vérifiée à tout moment sur ledossard.com

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf cas exceptionnels (cf. article 8 : Annulation).

Les transferts d'inscriptions sont autorisés uniquement via la plateforme d'inscription et selon les modalités indiquées dans l'article 8 du présent règlement.

Toute cession en dehors de cette procédure est interdite.

En cas de transfert illégal, le cédant est tenu responsable de tout accident causé ou subi par le bénéficiaire qui sera automatiquement disqualifié.

Article 4 : Retrait de dossard, horaires départ et podiums.

Conditions de retrait :

Les coureurs devront se munir d'une pièce d'identité et de leur téléphone portable, pour un contrôle du numéro.

Le retrait de dossard par une tierce personne est possible sous présentation de la pièce d'identité du coureur concerné par ce retrait.

La remise des dossards s'effectuera selon les conditions prochainement communiquées sur la page Facebook Etienne Trail.

Toutefois, une remise des dossards aura lieu sur place selon le créneau horaire suivant :

Le samedi 24 octobre 2026 : 18h00 à 19h15

Attention, plus aucun dossard ne sera délivré en dehors du créneau ci-dessus.

Le départ se déroulera à 19H30 dans la Rue du Sonru Rouvroy sur Audry 08150. Les organisateurs se réservent le droit d'ajuster l'heure de départ si nécessaire.

Points de contrôle	L'Etien'Night		
	KM	Passage 1er	Passage dernier
Départ	0	19H30	
Arrivée	10	20H10	21H30

En blanc : temps de passage prévisionnel

En rouge : horaire de fin de course

Les concurrents, hors délais ou mis hors course, qui poursuivraient leur progression au-delà de ces barrières horaires, le feraient **hors-course et sous leur propre responsabilité.**

En cas de d'intempéries ou de demandes des autorités, un parcours de replis pourrait être proposé aux coureurs.

PODIUMS :

L'Etien'Night samedi 24 octobre 2026 à partir de 21h00 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme

Article 5 : Sécurité course

Dispositif de secours :

Les secours seront assurés par des secouristes. Un poste de secours est implanté sur la base Départ/Arrivée et vise à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les signaleurs sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.

Toutefois, il est vivement conseillé à tout coureur recevant un traitement médical, d'en informer l'organisation, afin d'optimiser une éventuelle intervention des secours, surtout en cas de diabète, d'allergie, de maladie cardiaque et de l'appareil circulatoire et notamment de traitement anticoagulant ...

Obligations des participants :

- Sur les parties du parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, utiliser les trottoirs et les passages piétons etc. Le coureur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
- **Le dossard devra être porté de façon visible/non couvert** afin de faciliter les pointages. Des sanctions pourront être appliquées aux coureurs qui ne respecteraient pas ces consignes. Des pointages seront effectués tout au long du parcours.

- Les coureurs sont tenus de porter assistance à toutes personnes rencontrées en difficulté et d'en informer immédiatement les secours et les organisateurs.
- Pour des raisons de sécurité, **les téléphones portables** sont vivement recommandés pour ce trail de nuit.
- Chaque coureur doit prendre en note l'ensemble des numéros d'urgence ou nécessaires à l'organisation.

Article 6 : Ravitaillement & Assurances

La course est à réaliser en totale autonomie. Chacun doit avoir un équipement adapté à ce type d'épreuve. Le ravitaillement d'arrivée constitue un soutien d'hydratation et alimentaire.

L'Etien'Night :

1 ravitaillement à l'arrivée

Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée. En cas de refus de présentation du matériel, le coureur sera mis hors course.

L'absence d'un des matériels listés dans l'**article 7**, entraînera une pénalité (voir détail article 14).

Les coureurs à court de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

Le port d'une tenue de course adaptée à la météo et à la progression de nuit est vivement recommandé. Il en est de même pour ce qui concerne les chaussures course running type trail fermées.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin de vérifier les conditions de régularité de la course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. A ce titre, il faut noter que pour la réussite de ce type d'épreuve individuelle, **un minimum de préparation physique ainsi qu'une capacité d'autonomie sont préférables.**

Gobelets : afin de limiter la quantité de déchets, et ainsi préserver l'environnement, aucun gobelet ne sera fourni.

Sac d'arrivée : les coureurs ont la possibilité de laisser un sac avec change avant le départ avec l'étiquette fournie par l'organisation comportant le numéro de dossard. Ce sac pourra être récupéré par son propriétaire, à l'arrivée, contre la présentation du bracelet.

Toutes les **assistances extérieures** (alimentaires, accompagnateurs ou autres...) sont interdites sur le parcours de la course, sous peine de disqualification, notamment : dépôt de bouteilles et de nourritures sur le parcours, achat de denrées alimentaires dans les villages traversés, ravitaillement sauvage dans les coffres de voitures, etc... L'assistance extérieure est aussi interdite sur les aires de ravitaillement.

Zone de délestage : aucune zone n'est prévue sur le parcours. Il est demandé à chaque coureur de conserver ses débris et de les jeter à l'arrivée dans les poubelles prévues à cet effet.

Toute détérioration, dégradation, pollution des parcours entraînera une pénalité (cf articles 11 et 14)

Article 7 : Équipement obligatoire/recommandé

Équipement obligatoire :

- Un sifflet,
- une couverture de survie
- une lampe frontale

Équipement recommandé :

- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm,
- 0.3 litres d'eau au départ de la course,
- Un téléphone portable en état de fonctionnement est obligatoire, allumé et avec abonnement international pour les étrangers et le numéro d'urgence enregistré.
- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 10 km en totale autonomie alimentaire soit 300 calories minimum,

Article 8 : Conditions d'annulation, de remboursement et de modification d'inscription

Assurance annulation :

Les participants peuvent souscrire une assurance proposée par l'organisation permettant un remboursement complet (hors frais de plateforme) en cas d'annulation de leur inscription.

Remboursement sans assurance :

Pour les participants n'ayant pas souscrit d'assurance, un remboursement de 60 % du montant du dossard (hors options et frais de plateforme)

sera accordé pour toute annulation effectuée avant la date du 20 septembre 2026. Passé cette date, un justificatif médical ou professionnel sera requis pour obtenir un remboursement au même taux.

Transfert d'inscription :

Les participants pourront transférer leur inscription à une autre personne jusqu'à la veille de l'ouverture de la remise des dossards.

Aucune liste d'attente ne sera mise en place.

Article 9 : Nombre de coureurs

Le nombre maximal de coureurs est de 249.

Article 10 : Antidopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 11 : Ethique de la course – Eco citoyenneté

En s'inscrivant sur cette course, le coureur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique des courses. L'Etien'Night se veut respectueux de son environnement naturel et humain. Ainsi, la plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

- Le respect de l'environnement est une condition nécessaire pour permettre la pérennité des courses de pleine nature. Ainsi, il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. Evitez le gaspillage et le sur-emballage (alimentaire, papier et équipement).

Des contrôles seront réalisés en course pour assurer le respect de ces différents points. Les arbitres seront habilités à procéder à une pénalité de 1h pour une première infraction à ces règles, et à l'exclusion du coureur en cas de récidive.

- Certains passages de course traversent des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course. Le respect de ces propriétés privées et de leur propriétaire est une exigence absolue.
- Les coureurs s'assureront que leur véhicule et ceux des personnes les accompagnant ne causent pas de dommages à la végétation ni de gêne aux autres usagers de la voirie. Merci de privilégier le covoiturage.
- Respecter le balisage des parkings, les informations détaillées seront disponibles sur notre site. La compétition n'a de sens que dans le respect des autres concurrents.
- Respecter les parcours balisés : Respecter les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs afin de respecter les sites traversés (faune et flore). Le hors-piste n'est pas autorisé même en l'absence de balisage.
Toute tricherie caractérisée sera passible d'une exclusion immédiate de la course.
- En outre, tout coureur est tenu d'assurer en priorité l'assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie...). Selon les circonstances et en cas d'estimation fiable, le temps pris par le concurrent pour porter secours à un autre coureur pourra être décompté de son temps final, sur sa demande, après enquête et accord de la direction de course.

Article 12 : Classements et récompenses

Il sera procédé aux classements scratch des 3 premiers hommes et 3 premières femmes de cette course.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements de chaque course.

- Scratch Hommes,
- Scratch Femmes.

Aucune récompense en argent ne sera délivrée.

Les temps et classements finaux complets seront disponibles sur la ligne d'arrivée et au plus tard le lendemain avant 18H00 sur le site internet de l'association organisatrice.

Article 13 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de ACM IARD SA.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.

Article 14 : Pénalités, disqualification, abandon

PENALITES :

- 15 min pour dossard non visible
- 1h pour jet de détritus sur le parcours, incivilité en général, détérioration/dégradation des parcours et propriétés privées traversées
- 1h pour assistance alimentaire externe
- 10 minutes par matériel obligatoire manquant

DISQUALIFICATION :

- Non présentation de réserve alimentaire suffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée.
- Non-respect du parcours (y compris hors-piste)
- Dopage
- Non soumission à l'examen d'un médecin sur la course ou refus d'appliquer sa décision.
- Comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice aux autres coureurs, aux organisateurs ou au terrain.

ABANDON :

En cas d'abandon le coureur devra :

- rejoindre par ses propres moyens la zone d'arrivée,
- signaler son abandon à un membre de l'organisation de l'évènement (signaleurs, serre-file),
- lui remettre son dossard et appeler la cellule abandon au numéro disponible sur la base (PC Course).

Pour éviter des recherches de coureurs inutiles par le service de secours et pour des raisons de sécurité, nous comptons sur vous pour respecter cette règle.

Rappel Article 13 : En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee dès la prise de décision par le coureur ou l'organisation de l'évènement.

Article 15 : Modification du parcours et annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course ou de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 16 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs de l'ensemble des courses ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires, les médias à utiliser et à diffuser le classement de la course, informations personnelles, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation.

Version du 20 aout 2026